



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Le conseil d'administration de l'Agence de financement des infrastructures de France (AFITF)** s'est réuni le 6 décembre 2016 à l'Assemblée Nationale sous la présidence de M. Philippe Duron, Député du Calvados.

Après un examen de l'actualité, en particulier la discussion budgétaire autour de la loi de finances pour 2017, mais aussi les dernières annonces relatives aux deux projets de liaison ferroviaire Lyon Turin et du canal Seine Nord Europe (SNE), le conseil a examiné le plan de contrôle interne budgétaire et comptable de l'Agence pour 2017 et son budget rectificatif n°5 pour l'exercice 2016.

Ce dernier budget 2016 porte à 2066 M€ les prévisions de recettes, leur augmentation de près de 100 M€ étant fondée sur le dynamisme constaté du produit des amendes radars.

Le niveau d'autorisations d'engagement (AE) demeure à près de 2,6 Md€, avec notamment une AE de 22,5 M€ pour le financement d'une première tranche (volet études et foncier) de l'avant-projet des lignes nouvelles Bordeaux -Toulouse et Bordeaux -Dax, et une AE de 8,2 M€ pour financer la préparation du prochain appel d'offres en vue de renouveler le matériel roulant des lignes TET structurantes, enfin, en contrepartie, une réduction de l'AE ouverte en 2016 pour le projet de canal SNE.

Les crédits de paiement demeurent à près de 2 Md€ de dépenses opérationnelles, avec un important redéploiement de crédits, de 119 M€, au profit de la LGV Est 2ème phase surtout et de la LGV SEA, permettant d'alléger significativement la dette de l'Agence sur ces deux projets.

Le conseil a également adopté le budget initial 2017, qui est à la fois ambitieux et responsable.

Ambitieux par les AE, de plus de 3,2 Md€, qui permettront des engagements notamment sur le canal SNE, (150 M€), le réaménagement de la voie ferrée Serqueux-Gisors pour le transport de fret (110 M€) et surtout une AE de plus de 900 M€ pour les prochaines tranches de matériels roulants sur les lignes conventionnées de transport de voyageurs (TET).

Responsable par le niveau des dépenses opérationnelles qui, contenues au niveau de 2,2 Md€, permettront en particulier de poursuivre la réduction de la dette de l'AFITF envers SNCF Réseau.

Enfin ont été adoptées les conventions de financement 2017 par voie de fonds de concours des transports routiers et non routiers, et de la route Centre Europe Atlantique, pour des montants en engagements de 696 M€, 406 M€ et 32 M€.

***L'Agence de financement des infrastructures de transport de France est un établissement public de l'État qui a pour mission de concourir au financement des projets d'infrastructure dans un souci de développement durable. A cet effet, il mobilise les ressources d'origine essentiellement routières et autoroutières qui lui sont affectées pour financer les grands équipements nationaux et les projets contractualisés quel que soit le mode de transport : ferroviaire, routier, fluvial, maritime, collectif urbain ou intermodal.***

Contact AFITF - Secrétariat général : Tel : 01 40 81 15 60  
Mel : [contact.afitf@i-carre.net](mailto:contact.afitf@i-carre.net)  
Site internet : [www.afitf.net](http://www.afitf.net)